

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 14615

présenté par
M. Larive

ARTICLE 55

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Dans cet alinéa qui donne au CA de la CNRU le devoir de délibérer sur les taux de revalorisation des valeurs d'acquisition et de service du point. Sur la valeur de service, nous ne la connaissons pas, ce qui nous prive quelque peu de voter cet alinéa. De plus, cela reste de l'enfumage. Car même s'il est assuré que les valeurs ne baisseront pas, nous savons pertinemment que le point n'est qu'un paramètre et que sa "non-dévaluation" cache tous les autres paramètres qui permettent de faire baisser le niveau des pensions.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.